

10 Janvier 2017

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**de Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur de la Gironde**

**Adoption des 2 propositions de loi ordinaire et organique sur les Autorités Administratives Indépendantes (AAI) : un processus législatif exemplaire et non partisan qui permettra un contrôle parlementaire renforcé des AAI en leur conférant un statut général et un corpus de règles commun.**

Les 2 propositions de loi ordinaire et organique sur les Autorités Administratives Indépendantes (AAI) que j'ai déposées viennent d'être adoptées cet après-midi après un processus législatif exemplaire qui honore le Parlement.

Elles sont l'émanation des propositions faites par la commission d'enquête parlementaire que j'ai présidée.

Adoptées d'abord par le Sénat et sans opposition en 1<sup>ère</sup> lecture en février 2016, puis par l'Assemblée nationale en 1<sup>ère</sup> lecture en avril, une 2<sup>ème</sup> lecture au Sénat s'est faite en juin puis à l'Assemblée nationale en décembre 2016.

Il n'aura donc fallu qu'un peu plus d'un an pour traduire en termes législatifs l'essentiel des recommandations d'une commission d'enquête.

Cette trajectoire quasi-parfaite a été permise par la volonté de parlementaires appartenant à tous les groupes politiques qui se sont exprimés dans cette commission d'enquête, pour mener un travail de contrôle approfondi et en tirer les conséquences sur le plan politique.

Désormais, la création d'une AAI relèvera de la compétence exclusive du législateur.

Sur les 42 AAI existantes, seules 26 ont été au final qualifiées comme telles ; les autres conservant un rôle classique d'agence.

Enfin, un statut général des AAI, avec un corpus de règles garantissant l'indépendance des membres et un renforcement des règles déontologiques a été élaboré. Il n'y aura plus « d'État dans l'État ».

Le texte qui a été adopté permet désormais un contrôle parlementaire renforcé de ces AAI, tout particulièrement celles qui exercent une influence significative sur l'exercice des droits et libertés pour nos concitoyens, ou sur le fonctionnement et la régulation de la vie économique et sociale de notre pays.